

220C5556
FR0004050300-FS1495

28 décembre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

GROUPE OPEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 décembre 2020, la société par actions simplifiée Syquant Capital¹ (25 avenue Kléber, 75116 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 18 décembre 2020, le seuil de 5% du capital de la société GROUPE OPEN et ne plus détenir, pour le compte desdits fonds, aucun titre de cette société.

Ce franchissement de seuil résulte de l'apport des actions GROUPE OPEN dans le cadre de l'offre publique d'achat initiée par la société New GO².

¹ Contrôlée par les SC Celandre et SC Albatros. La société Syquant Capital agit en toute indépendance vis-à-vis des sociétés SC Celandre et SC Albatros dans les conditions posées aux articles L. 233-9 du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Cf. notamment D&I 220C5488 du 18 décembre 2020.